
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #929-01-25 décrétant une dépense et un emprunt de 16 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de lampadaires sur le chemin des Faucons et imposant une taxe au secteur

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	7 juillet 2025
Dépôt	7 juillet 2025
Adoption	4 août 2025
Avis public pour la tenue du registre	7 août 2025
Tenue du registre	14 août 2025
Transmission au MAMH	15 août 2025
Approbation par le MAMH	8 octobre 2025
Entrée en vigueur	10 octobre 2025

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 10^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2025.



Carl De Montigny
Coordonnateur du greffe et greffier-trésorier adjoint par intérim